

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
1 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Nous publions à la 3^e page :

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Nous prions instamment les personnes qui constateraient des erreurs dans l'orthographe des noms des députés de vouloir bien en donner avis à M. L. Combarieu, archiviste à Cahors. Il sera tenu compte de ces rectifications dans le tirage à part que nous préparons.

* * *

Nous prions nos souscripteurs du dép^t de vouloir bien faire retirer les livraisons dans nos bureaux pour éviter toute avarie résultant de l'envoi.

La 2^{me} livraison est en vente.

Cahors, 22 Janvier.

Les grands événements qui s'accomplissent en Orient absorbent l'attention de l'Europe entière.

Au moment où nous écrivons ces lignes, aucun renseignement n'est arrivé, ni sur l'armistice, ni sur les préliminaires de paix, et l'on ne sait absolument rien des conditions qu'a posées ou que posera la Russie.

Le Temps fait remarquer que l'abandon d'Andrinople par les Turcs n'était pas l'une des stipulations de l'armistice, mais la condition préliminaire mise par les Russes à l'ouverture de toute négociation relative soit à l'armistice, soit à la paix. Cette condition a été acceptée et remplie par les Turcs. La négociation a dû en conséquence commencer à Tirnovo, entre le grand-duc Nicolas et les plénipotentiaires ottomans. Ceux-ci, en conséquence, doivent connaître maintenant les conditions Russes. Mais il n'est pas prouvé qu'ils aient encore pu les transmettre à Constantinople; du moins, les dépêches expédiées de cette capitale ne disent ni en quoi consistent les propositions russes ni même qu'elles soient déjà connues de la Porte. Or restons donc dans l'obscurité la plus complète, et la Russie semblerait s'appliquer à prolonger cette obscurité.

Cette ignorance prolongée dans laquelle la Russie laisse l'Europe, n'est pas sans causer des inquiétudes. Elle fait craindre que la Russie ne soit très-exigeante. Elle laisse dans l'attente les deux puissances le plus directement intéressées, l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie.

Cette ignorance a obligé le gouvernement anglais à ajourner sa demande projetée de subsides, qui, cependant, ne serait encore, suivant les explications assez compliquées des ministres anglais, qu'une préparation à des mesures de précautions à prendre dans certaines éventualités peu exactement déterminées. Elle oblige également l'Autriche-Hongrie à ajourner toute détermination relative à la mobilisation ou à la non-mobilisation de son armée. Enfin, c'est probablement aussi l'ignorance des conditions russes qui a amené ces deux puissances à faire officiellement à Constantinople leurs réserves sur toute stipulation, convenue entre les belligérants qui modifierait les traités européens.

Si nous recevons des informations plus précises,

par les journaux ou par des dépêches spéciales, on les trouvera aux Dernières nouvelles.

SÉNAT

Séance du 18 janvier.

Duel oratoire entre M. de Gavardie et M. Dufaure.

M. de Gavardie a été très vif, très virulent. Il a défendu son opinion sur l'illégalité de la convocation des électeurs communaux. Selon lui, la loi de 1871, qui a fixé à trois ans seulement la durée des conseils municipaux, n'étant que transitoire en droit, on était revenu, jusqu'au vote d'une loi municipale définitive, à l'ancienne loi qui fixait cette durée à cinq ans.

D'après cette argumentation, les conseils municipaux n'auraient dû être renouvelés intégralement qu'à la fin de 1879.

De toute façon, le renouvellement intégral étant un fait accompli, l'interpellation de M. de Gavardie, sur ce point spécial, était un coup d'épée dans l'eau.

M. Dufaure a fait ressortir ce fait qu'aucune réclamation ne s'était élevée contre le décret qui avait convoqué les électeurs communaux. Il a maintenu que la seule disposition en vigueur pour la durée du mandat des conseils municipaux était celle de la loi de 1871, qui dit que ce mandat continuera jusqu'à ce qu'une loi municipale définitive en ait autrement ordonné, mais que, dans tous les cas, cette durée ne dépassera pas trois ans.

L'interpellation de M. de Gavardie portait aussi sur le remplacement des maires et adjoints révoqués avant qu'une année se fût écoulée depuis la mesure qui les avait frappés.

Il y a dans cette même loi de 1871 une disposition qui dit que les maires et les adjoints élus directement par les conseils municipaux, qui auront été révoqués, ne peuvent être réélus avant qu'une année entière ne soit révolue.

Or, un certain nombre de maires et d'adjoints, qui avaient été élus par les conseils municipaux, ont été révoqués sous le ministère du 17 mai. Il n'y a pas un an qu'ils ont été frappés. M. de Gavardie ne croit pas qu'ils puissent être légalement réélus, et cependant il craint qu'un grand nombre d'entre eux ne le soient la semaine prochaine.

C'est, en effet, la semaine prochaine que les conseils municipaux des 53,000 communes rurales vont élire les maires et les adjoints de ces communes.

Il y a eu aussi sous le ministère du 17 mai des maires et des adjoints de chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département révoqués, que le cabinet du trois décembre a remplacés. M. de Gavardie blâme avec vivacité cette conduite.

M. Dufaure réplique sur ce point que le gouvernement était dans son droit en remplaçant des maires et des adjoints qui sont à sa nomination et qui avaient été, à son avis, injustement destitués pour leurs opinions politiques. Il ajoute que, si des maires et des adjoints élus directement par les anciens conseils municipaux et révoqués sous le ministère du 17 mai sont réélus par les nouveaux conseils municipaux, la question de légalité ou d'illégalité sera soumise au conseil d'Etat, qui la tranchera.

On sait que la Chambre est saisie d'une proposition de loi qui a justement pour objet de rendre régulièrement rééligibles en janvier 1878 les maires et adjoints révoqués en mai 1877 et qui sont à la nomination directe des conseils municipaux.

Mais les déclarations de M. Dufaure paraissent rendre cette proposition de loi inutile. Le gouvernement a évidemment résolu de résoudre, par une voie indirecte, cette difficulté dans un sens libéral.

M. de Gavardie a protesté contre la manifestation révolutionnaire dont l'enterrement civil de M.

Raspail a été l'occasion. C'est le passage caractéristique de son discours. Il n'a du reste proposé aucune sanction à son interpellation, qui n'a provoqué aucun vote et qui est ainsi restée un hors-d'œuvre parlementaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 janvier.

Ainsi que nous l'avons annoncé par dépêche, la majorité républicaine a exécuté trois membres de la minorité. Ce n'était pas, il est vrai, la mort sans phrase, c'est déjà un progrès : on a permis aux condamnés de se défendre, et, comme l'agneau de la fable, M. de Rainvilliers balbutie quelques excuses... Là dessus la gauche vote et invalide son élection sans autre forme de procès.

Et d'un... M. Douville-Maillefeu, concurrent malheureux de M. de Rainvilliers, murmure enfin... La gauche respire après cet effort qui ne lui coûte guère, et M. Goblet profite de l'occasion pour déposer son rapport sur le projet de loi relatif à l'amnistie des délits de presse.

M. Goblet attaque avec une grande vivacité le ministère du 16 mai — et il n'a pas tout à fait tort; — il cite le nombre des poursuites exercées contre la presse : 2,500. Le rapporteur propose donc un projet de loi en trois articles, amnistiant tous les délits de presse et restituant aux condamnés les amendes qu'ils ont payées au Trésor.

Et on reprend de plus belle les invalidations : à qui le tour?... Voici M. Lamothe, député de la Haute-Garonne, invalidé en un tour de main. Voilà M. le duc de La Rochefoucauld, qu'une assemblée républicaine devrait s'honorer de compter dans son sein; M. de La Rochefoucauld, président du groupe légitimiste, député depuis sept ans. Qu'importe! En vain M. Bethmont, membre du centre gauche, fait de généreux efforts pour le sauver, il ne réussit qu'à se rendre suspect aux yeux de ses amis politiques, et M. de La Rochefoucauld est invalidé par 253 voix contre 209.

Voilà une journée bien remplie, une de ces journées comme les ennemis des institutions libérales doivent en désirer beaucoup...

Après le scrutin sur l'élection de M. de La Rochefoucauld, l'incident suivant s'est produit :

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. J'accepte l'invalidation et je suis fier de sortir d'une pareille Chambre. (Applaudissements à droite).

M. le président. Je prie M. de La Rochefoucauld d'expliquer sa pensée.

M. le président. Il n'est plus député.

M. le président. Je n'ai pas entendu exactement les paroles prononcées par M. de La Rochefoucauld.

J'ai cru lui avoir entendu dire qu'il était fier de quitter cette Chambre. S'il en est ainsi, je rappelle M. de La Rochefoucauld-Bisaccia à l'ordre.

* * *

Séance du 19 janvier.

La Chambre a continué la vérification des pouvoirs en y apportant la même passion et la même partialité. Elle a invalidé M. de la Villegontier, député de l'arrondissement de Fougères. Le reste de la séance a été sans intérêt.

REVUE DES JOURNAUX

République française

L'Ordre, dans un petit entrefilet qui vaut son pesant de violettes, affirme que l'échec de l'ami Marius Martin est de ceux qui présagent des succès prochains. Vous savez bien, Marius Martin, ce bonapartiste démocrate qui, au second tour de scrutin

des élections municipales, n'a pas eu moins de deux cent trente-neuf voix ! « En effet, dit l'Ordre, entre les deux tours de scrutin, Marius a gagné un nombre imposant de suffrages. Au premier tour, il n'avait obtenu que 205 voix; 239 se sont ralliés dimanche autour de son nom. » Si de 239 je retranche 205, reste 34. J'en conclus que 34 voix constituent, aux yeux des bonapartistes, un chiffre imposant !

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans l'entrefilet de l'Ordre, c'est qu'on y traite avec mépris un des concurrents de Marius Martin d'orléaniste clérical. C'est une injure à double détente. L'Ordre rompt décidément avec ses alliés du 24 et du 16 mai. On va bien encore à Saint-Augustin, mais c'est pour la parade. Sans pitié pour les larmes de sa mère, le jeune homme de Chislehurst se fait « bousingot. »

* * *

Gazette de France.

C'est Napoléon III qui, sans raison légitime, a entrepris la guerre d'Italie.

C'est bien lui qui a toléré que Victor-Emmanuel profitât de cette guerre pour usurper les trônes de Florence, de Modène, de Parme et envahir les légations pontificales.

C'est lui qui a permis au roi de Sardaigne de violer le traité de Zurich, au bas duquel la France venait de mettre sa signature, et de rester en possession des Etats dont il venait de s'emparer contre toute justice, contre tous les principes du droit des gens.

C'est lui qui a fourni ensuite à M. de Cavour et à Victor-Emmanuel l'excuse commode tirée d'un prétendu droit nouveau.

C'est lui qui a cherché à obtenir du Saint-Père la concession des légations au gouvernement de Turin, sous la forme dérisoire d'un VACARIAT PERPETUEL.

C'est lui qui a autorisé l'invasion des Marches et de l'Ombrie.

C'est lui qui a dit au général Cialdini : « Faites, mais faites vite. »

C'est lui qui a approuvé l'invasion du royaume des Deux-Siciles, et sanctionné, par une reconnaissance officielle, les actes révolutionnaires qui venaient de s'accomplir.

C'est lui qui, en 1870, avait négocié avec Victor-Emmanuel un accord aux termes duquel nos soldats devaient évacuer Rome et mettre le Saint-Père à la merci du gouvernement italien.

C'est lui, enfin, qui a rappelé le corps expéditionnaire et laissé aux troupes italiennes la possibilité d'écraser les zouaves pontificaux et d'entrer à Rome par la brèche.

Ce sont là, sans aucun doute, des actes dont il n'est pas possible d'amoindrir la portée.

INFORMATIONS

Il nous est impossible de passer sous silence un incident qui a marqué l'arrivée du maréchal Canrobert à Rome, pour les obsèques du roi Victor-Emmanuel. Tous les journaux de Paris en ont parlé, et la plupart ont beaucoup raillé le maréchal Canrobert. Tandis que le prince d'Allemagne a fait son entrée en grand uniforme militaire et en grand appareil, au milieu d'un brillant et nombreux état-major, le maréchal Canrobert est descendu de wagon en costume... de voyage, et a dû passer en revue, dans ce simple appareil, un régiment qui occupait la gare pour lui faire honneur.

M. John Lemoine vient de publier l'article suivant sur ce sujet, et aussi sur cet autre fait que le gouvernement français a cru devoir arrêter les dépêches du Figaro, qui annon-

caient la mésaventure du maréchal Canrobert :

Nous ne demandons, à quoi peut servir le petit acte d'autorité que vient de faire l'administration en interceptant pendant vingt-quatre heures les dépêches télégraphiques d'un journal. Si la chose en valait la peine et si elle avait mérité l'intervention de l'autorité, en quoi un délai de vingt-quatre heures a-t-il pu lui ôter ses qualités nuisibles ? Dans ce cas, et pour être logique, il aurait fallu bloquer complètement les dépêches; il aurait fallu bloquer complètement les correspondances qu'elles devançaient. On comprend encore qu'un gouvernement sur la trace d'un complot ou d'un projet d'attentat fasse saisir au passage les télégrammes et les lettres; mais quand l'interception d'une dépêche n'empêche pas que cette dépêche ne soit publiée vingt-quatre heures après, et soit suivie de correspondances qui seront imprimées et publiées tout au long, nous avouons ne pas voir l'utilité de cette intervention tracassière.

Que nous fait, je vous le demande, que M. le maréchal Canrobert ait fait son entrée dans Rome avec une redingote poudreuse et M. Patrice de Mac-Mahon avec une gâteuse, pendant que le prince impérial d'Allemagne arrivait en grand uniforme et avec beaucoup de casques ? Si c'est un fait, qu'y pouvons-nous ? Si on ne le sait pas aujourd'hui, on le saura demain; et si on n'apprend pas ce grand fait historique par des télégrammes on l'apprendra par des lettres. Quant aux développements que pourra donner le *Figaro* à cette importante nouvelle, c'est une affaire de bon ou de mauvais goût.

L'administration, à force de vouloir se mêler de tout, finit par se noyer dans des verres d'eau.

Au fond, la question est très sérieuse, parce qu'elle engage outre mesure la responsabilité du gouvernement. Si le gouvernement croit devoir supprimer telle ou telle dépêche, alors il devient responsable de toutes celles qu'il laisse passer; il leur donne l'estampille administrative. On se demande alors combien de dépêches de Tartares, combien de coups de Bourse seraient à son compte!

Il s'agit ici d'une question de mesure. Dans des cas où la sécurité publique est engagée, le gouvernement a dans ses mains non seulement le télégraphe, mais aussi les lettres. La majorité des Français ne sait peut-être pas que le préfet de police à Paris, et dans les départements les préfets d'accord avec les juges d'instruction, ont le droit de se faire livrer les lettres par les bureaux de poste. Mais ce sont là des cas graves, et nous ne saurions, nous l'avons, attacher une importance de premier ordre à la question du costume de M. le maréchal Canrobert. A quoi sert de mettre aujourd'hui sous le boisseau la lumière qui luira demain pour tout le monde ? Va-t-on prohiber la publication de toutes les correspondances de Rome, qui nous en diront encore plus long que toutes dépêches ? Que les détails de l'arrivée de M. le maréchal Canrobert à Rome soient désagréables, ce sont des faits acquis auxquels l'interception momentanée d'une dépêche ne changera absolument rien. Trop de zèle, trop de zèle!

L'historiette de la revue a eu sa suite et aussi son explication. On lit dans le journal *Italie* : « Le roi Humbert a fait savoir, au maréchal Canrobert qu'il le recevrait au Quirinal, à six heures. Le maréchal fit répondre au roi qu'il ne pouvait se rendre au Quirinal à cette heure, parce que, ses bagages étant restés en route, il n'avait point son uniforme de maréchal. » Evidemment, l'erreur commise dans le transport des bagages du maréchal est la cause toute simple de l'incident qui a fait verser tant de flots d'encre à Paris et ailleurs. Les bagages du maréchal étaient restés en route; il a donc été de toute impossibilité au délégué du gouvernement français de sortir tout paré, claqué en tête, et à cheval, du wagon qui l'avait amené, de même qu'il a été de toute impossibilité au correspondant du *Figaro* de télégraphier autre chose à son journal que ce qu'il lui a télégraphié.

On a dû bien rire tout de même chez nos bons amis de Rome et de Berlin. Le correspondant du *Figaro*, qui avait envoyé les dépêches retenues à Paris, écrit de Rome que la différence entre l'arrivée du prince d'Allemagne et celle du maréchal Canrobert a frappé l'esprit des Italiens, et que cette faute contribue comme bien d'autres à affaiblir notre prestige à l'étranger.

Un banquet a été offert, à Paris, au célèbre explorateur M. Stanley.

Environ 270 personnes avaient pris place aux tables dressées dans le grand salon de l'hôtel du Louvre. L'amiral la Roncière le Noury, président de la Société de géographie, occupait le fauteuil présidentiel, ayant à sa

droite le célèbre explorateur, et à sa gauche, M. Bennet, propriétaire du *New-York Herald*.

Vers dix heures et demie, on servait le champagne. A ce moment le président se leva, porte un toast à M. Stanley et lui annonce au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, que la Société de géographie de Paris lui décerne une grande médaille d'or.

M. Stanley répond en anglais aux paroles sympathiques de l'amiral.

L'enthousiasme dont il est l'objet émet tout d'abord l'orateur; mais, reprenant bientôt le sang-froid qui fait le fond de son caractère, M. Stanley rappelle qu'il doit toute la gloire de ses voyages à M. Bennet qui, le premier, conçut la pensée d'envoyer un jeune reporter à la recherche de Livingstone, perdu au cœur de l'Afrique.

L'orateur s'échauffe et retrace dans un langage saisissant, son double voyage sur le continent africain. Il termine en demandant que la Société de géographie, à l'imitation des sociétés d'Italie, de Marseille, de Lyon, efface de la carte d'Afrique le nom de Congo pour le remplacer par celui de Livingstone.

M. Stanley s'assoit au milieu des applaudissements les plus enthousiastes.

M. Foucher de Careil, sénateur, porte un toast aux deux journaux qui ont fait les frais de la dernière expédition de M. Stanley, le *New-York-Herald* et le *Daily-Telegraph*.

Les deux représentants à Paris de ces journaux, répondent à ce toast.

A ce moment, entre M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, qui, se plaçant aux côtés de M. Stanley, lui remet les palmes académiques en lui adressant les paroles suivantes :

« Je regrette de n'avoir pu assister au banquet donné en votre honneur; mais je viens m'associer aux sentiments d'admiration qui vous sont exprimés en ce moment; je viens vous offrir une distinction que la France réserve à ses enfants les plus dévoués. Recevez au nom de mon pays, ces palmes académiques, et permettez-moi l'honneur de vous serrer la main. »

A cet incident, complètement inattendu, des bravos enthousiastes ont éclaté.

On se souvient que M. le général Bressolles n'a pu obtenir du ministre de la guerre l'autorisation de répondre au récit du *Moniteur universel* sur l'affaire de Limoges; mais un ami officieux du général a fait publier dans le *Petit Roubaisien* l'extrait suivant d'une lettre que M. le général Bressolles lui a adressée :

...Merci, mon cher ami, des bons sentiments que vous m'exprimez; ils me font du bien, dans l'horrible situation où je me trouve.

Je n'ai pas la force de vous écrire longuement; car, sous le coup d'une injustice aussi abominable, je ne sais si je possède encore la raison.

Qu'il vous suffise de savoir que tous les journaux sont à côté de la vérité, ou plutôt en plein mensonge.

Leurs dires ne sont que des racontars fantaisistes.

Voici en deux mots ce qui s'est passé : Le 4^{er} ou le 13 décembre, peu importe, à six heures et demie du soir, un pli de la division, très-urgent et confidentiel, me fut remis par un planton, dans lequel on me donnait des instructions « en cas de prise d'armes cette nuit », vous le voyez : l'ordre dit bien cette nuit; c'était donc pressé.

Que devais-je faire, et qu'ai-je fait ? J'ai donné l'ordre au régiment de se tenir prêt à marcher.

Voilà tout : il n'y a rien de plus. Je n'ai vu personne ni avant ni après, ni général en chef, ni général de division, ni colonels, ni aucun officier, personne enfin.

Je n'avais connaissance d'aucun ordre, d'aucune instruction; en un mot, je n'ai adressé la parole à personne.

Signé : DR BRESSOLLES.

Les travaux de la commission d'enquête électorale se prolongeront pendant un temps très-long.

Elle n'a encore nommé que deux des délégués chargés d'aller procéder à l'enquête en province.

Il est aujourd'hui certain qu'une grande fête nationale aura lieu à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition. Les détails de l'organisation ne

sont pas encore connus; mais ce qu'on affirme c'est que le programme comprendra, outre les illuminations et les feux d'artifice obligatoires, une magnifique retraite aux flambeaux exécutée par toutes les musiques de la garnison de Paris; cela sans préjudice de la fête projetée pour la distribution des drapeaux à l'armée, et dont quelques journaux ont donné l'idée.

Un certain nombre de députés du centre gauche et de la gauche n'ont pas voulu suivre la majorité dans la voie où elle s'engageait en invalidant l'élection de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia. Les uns ont voté pour la validation, notamment MM. Bethmont, H. de Choiseul, Choron, Danelle-Bernardin, Gailly, de Gasté, La Caze, Lamy, Lebaudy, Leroux, Lur-Saluces, Mention, de Nalèches, Philippoteaux, L. Renault, des Roys. D'autres se sont abstenus. Citons : MM. Bardoux, Casimir Périer, Franck-Chauveau, Christophe, Cochery, Godin, Journault, Lanel, Leblond, Méline, Mestreau, Nédellec, d'Osmoy, A. Picard, Riondel, F. Simon Tiersot, R. Waddington.

M. Teilhard, député de Figeac, s'est également abstenu.

Le groupe des intransigeants de la Chambre des députés ne se montre nullement satisfait de la façon dont les journaux qui ont la prétention de représenter ses doctrines défendent sa politique. Aussi les membres de ce groupe ont-ils songé à créer un grand journal qui serait leur organe autorisé et reconnu.

L'un de ses membres disait tout dernièrement que la gauche pure commençait à être écœurée des compromissions auxquelles la condamnaient depuis trop longtemps son alliance avec les opportunistes et les modérés.

On peut donc regarder le projet de fondation du journal dont on parle comme l'indice certain de la dislocation de l'union des gauches et comme le début d'une campagne ardente des intransigeants. Ceux-ci, du reste, ne dissimulent pas toute l'irritation qu'ils ont ressentie des conseils de modération que M. Gambetta s'est cru le droit de leur donner dans le discours qu'il a récemment prononcé à Marseille.

L'Indépendant des Basses-Pyrénées dit que M. le baron Pron, l'ancien candidat bonapartiste aux élections du 14 octobre dans la deuxième circonscription de Pau, qui s'était fait nommer maire à Senonches (Eure-et-Loir), commune où il a ses propriétés et où il réside habituellement, n'a pu parvenir à s'y faire réélire conseiller municipal.

M. le comte et madame la comtesse de Paris, ont traversé Bordeaux, se rendant à Madrid.

La première délégation, composée de MM. Henri Brisson, Albert Joly, Varambon et le général de Chanal, doit se rendre dans les départements suivants : Vaucluse, Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône et Corse.

La deuxième délégation, composée de MM. Lelièvre, Fréminet et Boissy d'Anglas, se rendra dans les départements suivants : Marne, Haute-Marne, Meuse, Aube, Doubs, Côte-d'Or, Ardennes, Jura et Belfort.

Certains membres de la gauche cherchent en ce moment le moyen de mettre l'armée dans les mains de la majorité de la Chambre des députés, afin d'en faire un instrument de sa politique.

Un journal radical annonce que ce moyen serait trouvé. Il serait sérieusement question, dans les groupes de gauche, de poursuivre le remplacement du ministre militaire de la guerre par un ministre civil, à qui l'on adjoindrait un sous-secrétaire d'Etat choisi dans l'armée.

Ce même journal ajoute : « La réalisation de ce projet ferait honneur à la Chambre actuelle, car la réforme dont il s'agit profiterait à l'armée comme au pays. »

Nous pensons, nous, que la réalisation de ce projet serait à tous points de vue déplorable, et nous avons la certitude que le maréchal de Mac-Mahon ne laissera jamais accomplir une

pareille réforme pendant qu'il sera à la tête du Gouvernement.

(*Moniteur universel*).

Les bonapartistes se plaignent vivement de ce que le nouveau préfet de la Corse, M. Schnerb, vient de révoquer un certain nombre d'employés de la préfecture et le concierge, qui était en fonctions depuis 28 ans.

On leur répond que, pendant la campagne du 16 mai, ils ont organisé une sorte de terreur dans leur île, faisant révoquer tous les fonctionnaires suspects de républicanisme, depuis les plus élevés jusqu'aux plus modestes. Ainsi le fossoyeur de la ville de Corte, qui enterrait avec une égale impartialité cependant, les bonapartistes et les républicains, a été destitué par leurs soins.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE.

L'installation des Conseils municipaux des communes du département du Lot a eu lieu hier.

Après cette installation, on a procédé à l'élection des maires et adjoints dans les communes non chefs-lieux de canton.

Les membres de la Société de Secours mutuels se réuniront en assemblée générale, dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures et demie du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures, ils se rendront à la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, pour y assister à une messe célébrée à leur intention.

Cette cérémonie terminée, ils rentreront à l'Hôtel-de-Ville pour entendre le rapport qui leur sera fait sur la situation financière.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{er}	2 ^e
<i>Rétorique.</i>	Vers. latine.	Rigaldies;	Combarieu.
<i>Second.</i>	id.	Parvieux;	Delpsch.
<i>Troisième.</i>	id.	Rossignol;	Maratuech.
<i>Quatrième.</i>	Orthograp.	Bariéty;	Grenat.
<i>Cinquième.</i>	id.	Bergon;	Tinel.
<i>Sixième.</i>	id.	Arbouys;	Lagasquie.
<i>Septième.</i>	id.	Gaston;	Bénech.
<i>Huitième.</i>	id.	Vioussens;	Denons.
COURS SPÉCIAUX.			
1 ^{re} année.	id.	Monbrun;	Mention.
Année prép.	id.	Sales;	Lurguie.
CLASSE PRIMAIRE.			
1 ^{re} division.	id.	Pouget;	Edoux.
2 ^e division.	id.	Gratacap;	Boisse.
3 ^e division.	id.	Bécays;	Calmels.
4 ^e division.	Récitation.	Pinel;	Palame, G.
Le censeur des Études, T. DURAND.			

On écrit de Perpignan, 17 janvier :

« Le 1^{er} janvier dernier, à Rivesaltes, quand les gendarmes étaient menacés de mort par les bandes des rouges qui les entouraient, un nommé Delprat, soldat de la deuxième portion au 3^e d'artillerie, à Perpignan, en permission, se trouvait au milieu des radicaux. Les gendarmes le requirèrent de leur prêter main-forte; il refusa par deux fois, et se retira, applaudi par la foule, et prononçant ces paroles : « Si la foule veut vous écraser qu'elle vous écrase! Quant à moi, je m'en vais à ma maison. »

« Instruit de ces faits, M. le général Barry a infligé soixante jours de prison à l'artilleur Delprat, qui saura désormais ce qu'il en coûte pour refuser main-forte aux agents de l'autorité.

« La loi sur l'organisation de l'armée fait un devoir aux militaires, soit de l'armée active, soit de la réserve, de prêter main-forte à la gendarmerie, lorsque les hommes de ces deux catégories, en congé ou en permission, sont en tenue militaire. »

UN ASSASSINAT POUR VINGT FRANCS. — sous ce titre, on lit dans l'*Aveyronnais* de Rodez :

« Un assassinat, dont le vol a été le mobile, a été commis dans la nuit de dimanche à lundi auprès du pont de Cadour, dans la gorge qui

conduit à Salle-la-Source.

Un sieur Jean-Pierre Coupiac, originaire de Gabriac, qui travaillait depuis quelques jours au bameau de Bennac, était venu passer à Salles-la-Source la journée du dimanche. Dans une auberge, il paya une consommation avec une pièce d'or, et il annonça qu'il avait sur lui une vingtaine de francs.

Il partit vers dix heures du soir, suivi par un individu qui l'avait vu compter son argent, et à un kilomètre de Salles-la-Source, cet individu tenta de le terrasser, mais Coupiac put s'arracher à ses étreintes. L'inconnu se mit alors à sa poursuite, lui lançant des pierres et lui faisant de nombreuses blessures qui ont ensanglanté la route sur une longueur de près de un kilomètre. Arrivé auprès du pont de Cadour, comprenant que sa victime allait lui échapper et qu'elle aurait du secours à l'auberge du pont, l'inconnu se jeta sur lui avec rage, le précipita au bas du talus, et pendant que le malheureux essayait de se relever, il lui écrasa la tête à coups de pierre. Puis il fouilla le cadavre, s'empara d'une somme de 20 fr, qui était renfermée dans un porte-monnaie, et jeta ce porte-monnaie à la rivière.

Instruits de ce crime, M. Mousservin, procureur de la République à Rodez; M. Sarrailh, juge d'instruction, et M. le capitaine de gendarmerie, se transportèrent immédiatement à Salles. Une instruction habilement conduite amena bientôt la découverte du coupable. C'est un jeune homme de dix-huit ans, nommé Joseph Moncet, qui était, malgré son jeune âge, un objet de terreur pour ses voisins.

En présence des charges accablantes relevées contre lui, il a compris que toute dénégation était inutile, et il a fait les aveux les plus complets. Moncet a été écroué le soir même à la maison d'arrêt de Rodez.

Pour la chronique locale : A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

On lit dans le *Moniteur vinicole* :

Il n'y a pas de changement notable dans l'état des choses vinicoles. On parle bien de dispositions, de tendances favorables à une reprise assez marquée des transactions; mais de là au fait accompli, il y a aussi loin que de la coupe aux lèvres.

Il serait fort à souhaiter que le marasme dont se plaignent plusieurs de nos correspondants, fit place à l'activité que tous appellent de leurs vœux. Voyons donc ce qui pourrait la faire naître.

De toutes parts on dénonce les exigences des propriétaires comme la première et principale cause de la réserve ou de l'abstention des acheteurs. Qui a tort ou raison, de ceux qui ne veulent rien concéder, ou de ceux qui demandent plus qu'il ne sied? Evidemment tout le monde, puisque les uns comme les autres per-

dent plus qu'ils ne gagnent à ce stérile désaccord.

Nous voudrions, de grand cœur, pouvoir amener une entente entre les deux parties en présence, et nous croyons que, si elles voulaient se rendre exactement compte de la situation, la chose ne serait pas impossible.

Les vendeurs doivent reconnaître, semble-t-il, que les prix demandés sont plus que rémunérateurs, et que même, il est permis de les trouver quelque peu élevés, si l'on tient compte de la qualité des produits. Quelle ne serait pas leur surprise, s'ils voulaient bien revoir leurs livres de vente de 1868, 1869 et 1870, les meilleures années que nous ayons eues depuis un demi-siècle.

Dans les lignes qui précèdent, le *Moniteur vinicole* constate ce que le *Journal du Lot* a prouvé bien souvent en citant les chiffres, à savoir que le prix moyen des vins est beaucoup plus élevé aujourd'hui que sous l'Empire.

La Chambre syndicale des vins et spiritueux de Paris, appelle l'attention du commerce sur une nouvelle fraude commise au vignoble et dont, d'après la législation actuelle, les négociants et les débiteurs de toute la France peuvent être rendus responsables.

Il s'agit de la piquette dont on a fait cette campagne des quantités très considérables, sous prétexte de disette, alors qu'il y a 56 millions d'hectolitres de vin. — On remonte cette boisson avec du vin et du 3/6 et on vend le tout comme du vin en nature.

Ce vin, d'un nouveau genre, a une couleur raisonnable et un degré plus que suffisant, mais il manque de bouquet et de corps, c'est-à-dire, d'extrait sec, suivant l'expression scientifique. Or, le plus petit vin de France, dans l'année la plus médiocre, a quinze grammes par litre de corps ou d'extrait sec, tandis que ce vin piquette en a parfois douze et dix seulement, soit une si faible quantité qu'il peut être considéré et poursuivi comme additionné d'eau.

On voit le danger.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Versailles, 21 janvier.

Il s'est passé, hier, à Paris, un fait qu'il est bon de signaler. 250 individus, hommes et femmes mêlés, ont, sous la présidence du citoyen Duportal, député, banqueté à Ménilmontant, en réjouissance de la mort de Louis XVI. L'idée qui a donné lieu à ce banquet aussi ridicule qu'infâme, montre jusqu'à quel point sont dépourvus de sens moral ceux qui y ont participé. Rien, absolument rien, ne peut excuser cette orgie qui serait de nature à blesser au vif les sentiments les plus respectables, si elle n'était, avant tout, digne du plus profond mépris.

Malheureusement, les discours prononcés en cette occasion, doivent être pris en considération. Le citoyen Duportal, un des chefs de l'intransigence, et le citoyen Calavinbac, le conseiller

sans domicile connu, ont pris la parole au dessert et ont foulé aux pieds la société. Le citoyen Duportal a parlé de Louis XVI en termes qu'on ne saurait qualifier. Il a parlé du *ra-courcissement* de l'infortuné monarque; il a cité des proverbes dans le genre de : morte la bête, mort le venin. Il est de cœur avec les *communards* et il a pleuré sur le sort de ses infortunés amis actuellement à Nouméa.

Malheureusement pour le citoyen Duportal, la *République française*, ce matin même, (le hasard fait quelquefois bien les choses) a publié une lettre signée Armand Duportal, datée de la prison militaire de Bone, 11 avril 1852 et adressée à Monseigneur le prince-président de la République française. Cette lettre est un écrasement pour son auteur. M. Duportal y demande grâce et déclare que le contact des hommes, les épreuves de la prison et de l'exil, l'attitude de la France au 2 Décembre lui ont donné beaucoup à penser et que le résultat de ces pensées est tout favorable à la grande cause de la réconciliation générale, dont il croit le prince-président l'instrument et le porte-drapeau. M. Duportal met son dévouement et son talent aux pieds du prince et demande qu'on l'utilise, soit dans l'ordre comptatif comme bibliothécaire, soit dans l'ordre positif comme secrétaire-général, soit dans l'ordre militant comme sous-préfet.

Comme vous le voyez, cela est complet et nous sommes loin du farouche orateur qui s'est réjoui hier de la mort de Louis XVI.

Cette exécution di primo cartello fait beaucoup de bruit ici, dans le monde parlementaire, et M. Duportal a si bien compris qu'il lui serait difficile de répondre aux questions que pourraient lui adresser ses collègues, qu'il a jugé prudent de ne pas assister aujourd'hui à la séance.

Une dépêche de Constantinople, à un journal anglais a apporté la nouvelle que la Turquie consentirait aux conditions suivantes. En Asie, Batoum deviendrait un port libre, et la Russie acquerrait la partie de l'Arménie située entre la frontière de Kars, qui resterait turc, mais serait démantelé, ainsi qu'Erzeroum. En Europe, la frontière turque reculerait du Danube aux Balkans, la Roumanie deviendrait indépendante, et les Dardanelles s'ouvriraient pour toutes les flottes.

Ces conditions ne seraient pas sans doute acceptées par la Russie. Cette puissance tient surtout en Asie au port de Batoum, bien préférable à la mauvaise plage de Poti; on se rappelle également qu'à la conférence de Constantinople, les négociateurs russes étendaient la Bulgarie bien au-delà des Balkans.

La dépêche anglaise prétend qu'aujourd'hui les Russes veulent faire mettre dans la Bulgarie Andrinople elle-même, ce qui serait, en géographie, une nouveauté fort imprévue. Elle ajoute que la Russie demanderait que les Dar-

danelles fussent ouvertes seulement à la marine russe.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 22 janvier.

Hier, suivant la décision prise la veille par les droites réunies, l'amiral Touchard a porté à la tribune la proposition tendant à modifier les articles du règlement relatifs à la vérification des Pouvoirs.

L'amiral Touchard a donné lecture de l'exposé des motifs dans lequel on fait ressortir la situation faite à la minorité de la Chambre par les invalidations et les ajournements. La droite a beaucoup applaudi quand l'amiral a déclaré que ces invalidations avaient frappé des députés en possession depuis longtemps de la confiance de leurs électeurs, et contre lesquels ne s'élevait aucune protestation sérieuse.

Paris, 22 janvier, 2 h. 40 s.

M. le Président Grévy interrompt plusieurs fois l'orateur qui accuse la majorité de décimer ses adversaires.

M. Gambetta qualifie de factum la proposition des droites; il attaque violemment la minorité.

La séance prend un caractère excessivement orageux.

La majorité, suivant M. Gambetta est trop indulgente.

M. Paul de Cassagnac, répond à M. Gambetta.

La Chambre, par 312 voix contre 186, vote la question préalable; c'est-à-dire le refus absolu d'examiner la proposition.

Paris, 22 janvier, 6 h., soir.

Les dépêches de Constantinople de ce matin, disent qu'un corps Russe marcherait sur Gallipoli.

Crainte existe à Paris et à Londres que les Russes ne veuillent signer la paix seulement qu'à Constantinople.

Bourse de Paris

Cours du 22 janvier.

Rente 3 p. %	72.75
— 4 1/2 p. %	103.25
— 5 p. %	109.05

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES DU QUERCY POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIERS DES DOULEANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DU TIERS ÉTAT

Sénéchaussée secondaire de Figeac.

(Suite.)

- MM. MOULIN, de Teyssieu.
- AYROLLES, avocat.
- BOISSET, avocat.
- VILHIES-DE-GIRON, avocat du Roi.
- MEYZEN, bourgeois.
- LALÉ, avocat.
- VAYSSIÉ, avocat.
- SOULHIOL, avocat.
- LABANIE, avocat.
- PIALES, avocat, de Souceyrcac.
- CASSAGNES, avocat.
- BONNASSIES, avocat.
- JAUZION, conseiller.
- LAVERGNE, avocat, de Lacapelle-Marival.
- RYBEYROLS, notaire.
- BOUZOU, avocat.
- LAROUSSILLE, bourgeois.
- CASSAGNES, avocat, de Bringues.
- LESCOLE, bourgeois.

- MM. ISSALY, avocat.
- CAS, avocat.
- CHALOU, avocat.
- DUVAL-DU-PEYRAT, bourgeois.
- LACARRIÈRE, avocat.
- LOUDES, bourgeois.
- SÉGUY, avocat.
- BLAVIÈL, avocat, de Cajarc.
- DUFENIEUX, avocat.
- TABOURNEL, avocat.
- LAVAYSSÉ, négociant.
- LACARRIÈRE, négociant.
- LAGANE, avocat.
- CHABLAT, notaire.
- DELBOSC, bourgeois.
- PONS, bourgeois.
- LABORIE, notaire.
- BREIL, notaire.
- POUZERGUES, chirurgien.
- CADIERGUES, féodiste.
- MARBOT, notaire.
- PÉGOURIÉ, avocat.
- MAURANDY, notaire.
- JAUBERT, notaire.
- LAGARRIGUE, négociant.
- LAFON, bourgeois.
- DONADIEU, négociant.
- BESSIERFS, sieur de Mandes.
- PÉZET, chirurgien.
- NASTORÉ, notaire.
- BOUYSSOU, de Lignonie.
- LAVERNHE, médecin.
- VAYSSIÉ, chirurgien (*).

Sénéchaussée secondaire de Martel.

- MM. DE LACHIEZE, lieutenant général.
- PARRY, avocat du Roi.

(* La liste imprimée citée plus haut mentionne deux députés de plus pour la sénéchaussée de Figeac: PEILHAC, notaire, et PIALES, avocat

- MM. DOUSSOT, consul.
- VERNINAC, juge.
- VERNINAC, Saint-Maur.
- JUDICIS, avocat.
- LACHEIZE, avocat.
- COMBELLE, notaire.
- LABOUCARIE, avocat.
- MIRAMON, maire, de Saint-Céré.
- BOUYGUES, juge, de Saint-Céré.
- CASTANET, médecin.
- MONTEL, médecin.
- PUJALON, bourgeois.
- LACASSAGNE, bourgeois.
- CLÉDEL, médecin.
- JUDICIS, procureur.
- BORIE, avocat.
- CALMEILS, avocat.
- LEYMARIÉS, bourgeois.
- CHARAZAC, notaire.
- DUFAU, bourgeois.
- DUNOYER, de Lalande.
- TREYSSAC, médecin.
- BONNEVAL, du Roc.
- BONNEVAL aîné.
- FÉRAL, bourgeois.
- GOUDOU, bourgeois.
- TOURNIÉ, médecin.
- SÉRAGER, médecin.
- GAILLARD, de Bournazel.
- LAJUGIE cadet.
- DRULHIÉ, médecin.
- ANDRAL, notaire.
- LAFAURIE, bourgeois.

(A suivre.)

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 29 (19 janvier).

L'histoire de la civilisation et la science de la nature, par M. du Bois-Reymond. — Le chronomètre préhistorique de Saint-Nazaire: Lettre de M. René Kervillier. Réponse de M. Gabriel de Mortillet. — La liquéfaction des gaz permanents et les expériences de M. Cailletet. — Le bassin de Vienne, par M. H. Douvillé. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 29 (19 janvier).

L'Institut de France et les sociétés savantes de province, réponse à M. Francisque Bouillier, par M. Charles Bigot. — Sorbonne. Langue et littérature françaises au moyen-âge. Conférences de M. Arsène Darmesteter: Léon d'ouverture. — Cause littéraire. — Notes et impressions, par Z***. — La politique extérieure. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les belles primes que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés d'un an. Les PRIMES GRATUITES, qui obtiennent un succès considérable, laissent le choix entre les Merveilles de la nuit de Noël, par Emile Souvestre, et les Saltimbanques, par Gaston Escudier. Chacun de ces volumes, grand in-8°, est imprimé avec luxe sur papier vélin et contient de belles et nombreuses gravures. Élégante reliure avec fers spéciaux et tranches dorées. — Nous devons signaler aussi les DEUX NOUVELLES PRIMES, avec supplément de prix, lesquelles se composent des Œuvres illustrées de H. de Balzac (8 volumes grand in-4°, contenant 1,000 gravures) et des Œuvres illustrées de George Sand (9 volumes grand in-4°, contenant 680 gravures d'après Tony Johan-

not et Maurice Sand). — Nous n'avons pas besoin d'insister, du reste, puisque l'administration de l'Univers illustré envoie un numéro spécimen, contenant les détails relatifs à ces quatre primes, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements: Paris et Départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. — Europe: un an 23 fr.; six mois, 12 fr.; trois mois 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 15 janvier 1878.

Le journal d'une reine, par M***. — Angélon, concours, débuts, collisses du théâtre d'Athènes, par M. Latour St-Ybars (2^e article). — L'Allemagne en 1863 et 1864, par Memor. — Le mouvement économique, par P. B. — Harold de Kerven (nouvelle), troisième partie, par M. Henri de la Madelène. — Le Téléphone, par M. Gaston Tissandier. — Paris, revue historique et édilitaire, les œuvres d'assistance subventionnées par la ville, par M. L.-M. Tisserand.

CHRONIQUES:

Chronique parisienne, par M. Jules Noriac. — Quinzaine dramatique, par M. Edouard Thierry. — Revue musicale, par M. Albert de Lasalle. — Revue scientifique: Sciences physiques et naturelles, par M. Gaston Tissandier. — Revue scientifique: Sciences morales et archéologiques, sciences physiologiques et médicales, par M. Ferdinand Delaunay. — Chronique de la ferme et du château, par M. G. de Cherville. — Chronique judiciaire, par un ancien conseiller. — Finances, par G. C. — Chronique politique: intérieur, par M. Louis Joly. — Chronique politique: extérieur, par Ch. Hubin. — Notices bibliographiques.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

PLANS DE VIGNE

M. BATAILLE, ex-Notre, propriétaire des vignobles du château de Chambert (Grézels, Flossas) tient à la disposition du public des plans de toute espèce, notamment d'Auxerrois-Mérid. On trouvera aussi dans ses vastes pépinières des barbus d'un an, également de toute espèce. PRIX, EMBALLÉS, REMIS EN GARE DE PUY-L'ÉVÊQUE: Les plans sans racines, les 1,110, 1^{er} choix 5 fr.; 2^e ch. 3 fr. 50. Les barbus d'un an, id. id. 50 fr.; id. 35 fr.

MALADIES DES YEUX

Traitement des maladies des yeux, sans opérations, par une méthode nouvelle employée avec succès depuis nombre d'années en Angleterre et en Allemagne, et propagée en France par MM. Meyer, oculiste-opticien, et Panisset, docteur médecin. Guérison radicale des affections telles que: cataracte, amaurose, lésions du corps vitré, de la rétine et du nerf optique, strabisme, (Loucherie) maladies des paupières et des voies lacrymales, paralysies des nerfs moteurs, etc. etc. Les myopes et les presbytes ont tout intérêt à consulter ces spécialistes.

Les guérisons innombrables obtenues et que l'on obtient chaque jour dans la plupart des maladies, même dans celles réputées incurables, démontrent la supériorité incontestable de cette méthode rapide et naturelle, qui s'applique à toute maladie provenant du sang, et en particulier aux cas suivants:

Goutte, névralgies, rhumatismes, paralysies, affections de l'estomac et de la poitrine, asthme, esquinancie, angine, croup, maladies des voies urinaires.....

Voir dans la Gazette des hôpitaux et dans la France Médicale, le rapport présenté à ce sujet à l'Académie de médecine de Paris par le Docteur Gubert.

MM. Meyer, oculiste-opticien, et Panisset, docteur médecin recevront à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, dimanche, 27, 28, 29 janvier; à Gourdon, hôtel de l'Écu de France, mercredi 30, 31 janvier; à Figeac, hôtel Miral, hôtel de Voyageurs, vendredi 1^{er}, 2, 3 février.

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux

les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de la gorge. Ne contenant ni opium ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés sans crainte, aux enfants atteints de toux ou de quelque chose. Dépôt dans les Pharmacies.

Deux ou trois Capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

ACHÉTEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseig^{ts} gratuits et fr^{co}

Pour tous les extraits et articles non-signés.

La propriétaire-gérant, A. Laytou.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié, Le gérant de la Maison, Jacques FONTÉS.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MALADIES de la VESSIE

Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Cesirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2^e et 4^e rue de la Harpe, à Paris.

CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la botte.

BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.



LA REGLISSE SANGUINEDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacie

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

CALENDRIER

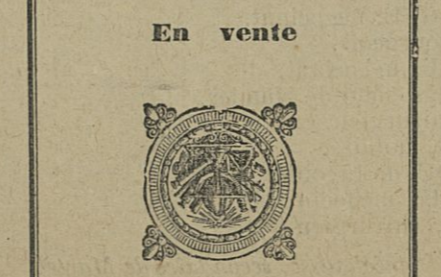
DU DÉPARTEMENT DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente



Chez tous les Libraires

CIGARETTES INDIENNES

de GRIMAULT & C^{ie}, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'Asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes affections des voies respiratoires. — Chaque Cigarette porte la signature de GRIMAULT & C^{ie}.

Dépôt dans les principales pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie-droguerie Vinel.

TEINTURERIE ET CARDERIE

CONTÉ

PLACE St-LAURENT, A CAHORS

Le S^r CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mahille de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

— NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.